



Règlement U11 Spécial OPENS Saison 2023/2024



Pour les catégories D1 et D2

★ Article 1 – Les temps :

- Rencontres en 4 x 5' **chrono arrêté** – pas de changement possible pendant les 3 premières périodes - Toutes les rencontres se jouent en 4 contre 4. Chaque joueur doit au moins sortir une période complète pendant les 3 premières périodes.
- 5 minutes par Mi-temps – 1 minute entre chaque ¼ T
- 1 temps mort possible par match
- Pas d'application des règles de 5 – 8 – 24 secondes sauf pour la D1
- Les 3 secondes restent en vigueur pour tous

★ Article 2 - Les fautes

Le règlement général du basket reste en vigueur sur le plan des fautes. Les joueurs peuvent jouer jusqu'à leur 5^{ème} faute personnelle – pas de fautes d'équipes pour ne pas prolonger l'OPEN.

★ Article 3 – Le décompte des points

Tout panier réussi = 2 points.

Chaque lancer-franc réussi = 1 point.

Tir manqué avec faute = 2 lancers francs Tir réussi avec faute = 1 lancer franc.

Pour la D1, le règlement s'appliquant dans son intégralité, les 3 pts sont comptabilisés.

- Score réel sans limite d'écart affiché et sur la feuille afin de permettre un brassage efficace.
- Match nul autorisé pour tous (3pts pour match gagné, 2 pts pour un match nul et 1 pt pour match perdu) pour ne pas prolonger l'open

★ Article 3 – La feuille de match Pas d'e-marque : feuille de match EXCEL (spécial OPEN : 4 périodes) ainsi qu'une « FICHE JOUEURS » disponibles sur le site du CD67.

NOM – Prénom – Numéro de licences des joueurs – entraîneurs – OTM – arbitres – délégué de club doivent être inscrits en entier.

Division – numéro de la rencontre – date – horaire – équipes en présence – indemnités d'arbitrage – équipe gagnante – signatures doivent être renseignés correctement.

Toute feuille de marque doit parvenir à la Commission Jeunes au plus tard dans les 48 h suivant la rencontre : competitionsjeunes@basket67.fr et les résultats saisis sur FBI

Toutes les feuilles sont contrôlées régulièrement :

Licences – sur classement – nombre de joueurs – respect des participations aux périodes ...

★ Article 4 – Les Officiels

- Arbitrage par arbitres clubs, indemnisés à part égale entre les clubs.
- Les OTM seront des parents ou de jeunes joueurs des différentes équipes de l'Open. Nous vous rappelons que les enfants adorent faire la table et que quand on leur fait confiance, ils y prennent du plaisir.
Le JAP (Je Joue, j'Apprends, j'Arbitre) prend tout son sens dans l'organisation de ces Opens et particulièrement en U11.
- Indemnités d'arbitrage : prise en charge par les clubs des frais d'arbitrage pour les arbitres club et en formation qui percevront 5 euros par match (le club A donnera 2,50€ à un des arbitres et le club B donnera 2,50€ à l'autre arbitre)

★ Article 5 – Les Règles du Mini Basket

- La défense individuelle est obligatoire. En cas de zone, l'équipe qui la subit devra filmer les actions de manière visible et les envoyer par mail à competitionsjeunes@basket67.fr
- La balle est de taille 5.
- Le code de jeu est rédigé à partir de 4 règles de base :
le marcher – le dribble – la sortie – le contact
- L'arbitrage doit être pédagogique. Échanges et explications avec joueurs et entraîneurs peuvent être un plus.

La rencontre commence par un entre-deux puis alternance pour chaque début de période.

★ Règles particulières

Pour favoriser le jeu :

- - Fautes d'équipes non comptabilisées.
- - Pas d'application des règles de 5 – 8 – 24 secondes, sauf pour la D1
- - Les 3 secondes restent en vigueur.
- - **Retour en zone appliqué.**
- - Les remises en jeu rapides sont effectives. L'arbitre touche la balle uniquement lors d'une faute, lors des changements de joueurs durant la dernière période ou lors des violations en zone avant.
- - La ligne de lancer-franc peut être avancée d'un mètre pour favoriser la gestuelle et la réussite. **Cependant, si le joueur décide de tirer de la ligne « normale » il ne faut pas qu'il empiète.**
- - Pour les CONFIRMES (D1) en féminin et en masculin, le règlement fédéral dans son ensemble est pratiqué sauf :
 - Pas de fautes d'équipes pendant les opens
 - Les temps de jeu doivent être respectés : • 5x4mn
 - Pas de changements sur les 3 premières périodes

Pour la catégorie D3 : les débutants

★ Article 1 – Les temps :

- **Rencontres en 4 x 5' chrono non arrêté** pendant les OPEN pour pallier aux arrêts de jeu des débutants – pas de changement possible pendant les 3 premières périodes –
- Toutes les rencontres se jouent en 4 contre 4.
Chaque joueur doit au moins sortir une période complète pendant les 3 premières périodes.
- 5 minutes par Mi-temps – 1 minute entre chaque ¼ T
- 1 temps mort possible par match
- Pas d'application des règles de 5 – 8 – 24 secondes
- Les 3 secondes restent en vigueur

★ Article 2 - Les fautes

Le règlement général du basket reste en vigueur sur le plan des fautes. Les joueurs peuvent jouer jusqu'à leur 5^{ème} faute personnelle – pas de fautes d'équipes

★ Article 3 – Le décompte des points

Tout panier réussi = 2 points.

Chaque lancer-franc réussi = 1 point.

Tir manqué avec faute = 2 lancers francs Tir réussi avec faute = 1 lancer franc.

- Score réel sans limite d'écart affiché et sur la feuille afin de permettre un brassage efficace.
- Match nul autorisé (3pts pour match gagné, 2 pts pour un match nul et 1 pt pour match perdu)

★ Article 3 – La feuille de match

Pas d'e-marque : feuille de match EXCEL (spécial OPEN : 4 périodes) ainsi qu'une « FICHE JOUEURS » disponibles sur le site du CD67.

NOM – Prénom – Numéro de licences des joueurs – entraîneurs – OTM – arbitres – délégué de club doivent être inscrits en entier.

Division – numéro de la rencontre – date – horaire – équipes en présence – indemnités d'arbitrage – équipe gagnante – signatures doivent être renseignés correctement.

Toute feuille de marque doit parvenir à la Commission Jeunes au plus tard dans les 48 h suivant la rencontre : competitionsjeunes@basket67.fr et les résultats saisis sur FBI

Toutes les feuilles sont contrôlées régulièrement :

Licences – sur classement – nombre de joueurs – respect des participations aux périodes ...

★ Article 4 – Les Officiels

- Arbitrage par arbitres clubs, indemnisés à part égale entre les clubs.
- Les OTM seront des parents ou de jeunes joueurs des différentes équipes de l'Open. Nous vous rappelons que les enfants adorent faire la table et que quand on leur fait confiance, ils y prennent du plaisir. Le JAP (Je Joue, j'Apprends, j'Arbitre) prend tout son sens dans l'organisation de ces Opens et particulièrement en U11.
- Indemnités d'arbitrage : prise en charge par les clubs des frais d'arbitrage pour les arbitres club et en formation qui percevront 5 euros par match (le club A donnera 2,50€ à un des arbitres et le club B donnera 2,50€ à l'autre arbitre)

★ Article 5 – Les Règles du Mini Basket

- La défense individuelle est obligatoire. En cas de zone, l'équipe qui la subit devra filmer les actions de manière visible et les envoyer par mail à competitionsjeunes@basket67.fr
- La balle est de taille 5.
- Le code de jeu est rédigé à partir de 4 règles de base :
le marcher – le dribble – la sortie – le contact
- L'arbitrage doit être pédagogique. Échanges et explications avec joueurs et entraîneurs peuvent être un plus.
La rencontre commence par un entre-deux puis alternance pour chaque début de période.

★ Règles particulières

Pour favoriser le jeu :

- - Fautes d'équipes non comptabilisées.
- - Pas d'application des règles de 5 – 8 – 24 secondes
- - Les 3 secondes restent en vigueur.
- - **Retour en zone appliqué.**
- - Les remises en jeu rapides sont effectives. L'arbitre touche la balle uniquement lors d'une faute, lors des changements de joueurs durant la dernière période ou lors des violations en zone avant.
- - La ligne de lancer-franc peut être avancée d'un mètre pour favoriser la gestuelle et la réussite. **Cependant, si le joueur décide de tirer de la ligne « normale » il ne faut pas qu'il empiète.**